

AFFAIRE N° 24 -- Proposition de vente faite par M. SOURIS Théophile d'un terrain de 1.909 m2 environ, sis à Sainte-Clotilde à l'angle des C.D. 44 et 49. -

M. MOMION donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre en date du 28 Septembre dernier, M. SOURIS avait fait à
.../.

71

à la Commune des propositions de vente concernant un terrain de 1909 m2 environ, sis à Sainte-Clotilde à l'angle des C.D. 44 et 49, pour le prix de 3.921.000. frs.CFA.

En réponse, je lui ai fait savoir le 6 Octobre dernier que la Commune était intéressée par son offre, mais qu'elle estimait toutefois que son prix était beaucoup trop élevé.

Par sa lettre en date du 14 Octobre M. SOURIS a fait de nouvelles propositions portant sur un prix de vente de 4.000.000. de francs pour la totalité du terrain y compris la maison.

Ce terrain conviendrait parfaitement pour l'installation d'un marché couvert à Sainte-Clotilde.

Le prix de 4.000.000. de frs. proposé par M. SOURIS ne me paraît pas exagéré.

Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis pour entamer la procédure de réalisation. "

Le Maire : la situation de ce terrain est exceptionnelle et présente pour nous un gros intérêt. Je vous demande de voter le principe de cette acquisition.

Au moment de l'établissement du budget ne vous présenterai la nomenclature de tous les terrains en cours d'acquisition et nous pourrions, si nécessaire, à ce moment là, nous dédire de certains engagements ou solliciter des prêts en conséquence.

Messieurs, je mets aux voix le principe de l'acquisition du terrain de M. SOURIS.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Dans le 18 Novembre 1964
P/le Préfet absent en mission
Le Secrétaire Général
Signé: y. Cluchard